

OCLC

Un réseau bibliographique aux multiples facettes

par Odile Giraud et Suzanne Waller

Société Doc & Co

« Autoroute de l'information », « réseau des réseaux », autant de concepts et de réalisations qui traduisent bien, avec l'ouverture actuelle des frontières, une idée nouvelle de circulation et d'échanges d'information au plan international. Et pourtant, le catalogage partagé est une idée déjà ancienne d'un quart de siècle dans l'Ohio : une initiative privée de mettre en réseau 52 bibliothèques d'un état américain a donné naissance au plus vaste réseau bibliographique international : OCLC (*Online Computer Library Center*).

Pour ne citer que quelques chiffres éloquentes : plus de 30 millions de notices bibliographiques avec un accroissement de 6 000 notices par jour ; plus de 17 000 bibliothèques membres dans 45 pays représentant 373 langues européennes bien sûr, mais aussi le latin, le grec, le russe, le chinois, etc.

Une information bibliographique sur tous supports et tous domaines

Les notices de monographies au sens large du terme y représentent 84 % du fonds : ouvrages traditionnels mais aussi thèses, congrès, normes, brevets, rapports techniques et même littérature grise. Parmi les autres documents trai-

tés, on trouve les périodiques en tant que collections (1,6 million de titres), les documents audiovisuels, les enregistrements sonores et les partitions qui répondent aux besoins des discothèques publiques, les cartes géographiques, les manuscrits, les logiciels. La variété des membres d'OCLC en fait une base totalement pluridisciplinaire : il n'est pas rare d'y retrouver des documents de théologie en latin du XV^e au XIX^e siècle à côté de rapports d'études nucléaires !

Que propose OCLC aux bibliothèques ?

Des services de catalogage courant et rétrospectif

A partir d'un micro-ordinateur compatible PC, les bibliothèques peuvent récupérer en ligne ou sur CD-ROM les notices correspondant à leurs nouvelles acquisitions : c'est le catalogage courant. Elles peuvent aussi participer plus activement à l'enrichissement de la base en créant dans le réseau des notices non trouvées. Le principe de facturation est simple et efficace : on paie toute recherche effectuée dans la base (7,40 F H.T.¹), mais en revanche on est crédité

1. Prix en vigueur en mars 1994.

pour toute notice créée dans le réseau (15,80 F H.T.).

La reprise informatique du rétrospectif, est souvent problématique en bibliothèque par manque de personnel ou d'argent : que les fonds plus ou moins importants aient fait ou non l'objet d'une informatisation préalable, totale ou partielle, on peut à tout moment envisager de recourir aux services d'OCLC pour récupérer des notices bibliographiques complètes, normalisées et d'un format informatique indépendant de tout logiciel d'application et répondant aux spécificités de la norme ISO 2709. En matière de conversion rétrospective, des solutions variées sont à la disposition des bibliothèques : selon le nombre de documents à traiter, le degré de sous-traitance souhaité, le taux de recouvrement évalué, les solutions adaptées à toutes les situations... et à tous les budgets ! (à partir de 4 F H.T. en service économique MICROCON ou TAPECON).

L'accès à des fonctions de prêt international

Un réseau bibliographique de cette ampleur présente aussi l'intérêt de constituer un catalogue collectif au plan international, la dérivation comme la création de notices étant assorties de localisations. Le prêt international est donc un des services naturellement proposés par OCLC. Une bibliothèque

membre peut choisir librement son statut : emprunteurs et/ou prêteuse. Dans le second cas, elle bénéficiera d'un crédit pour fourniture de documents à la demande.

OCLC et les bibliothèques françaises

L'intérêt d'OCLC pour les bibliothèques spécialisées n'est plus à démontrer : le taux de récupération de notices est élevé dans de nombreux domaines de la connaissance scientifique et technique. Pourtant, dans bien d'autres cas, OCLC peut présenter un intérêt réel pour les bibliothèques françaises.

- les discothèques et les conservatoires peuvent y puiser une information pertinente étant donné la richesse de la base OCLC en notices d'enregistrements sonores et de partitions (près d'un million et demi de références). Une notice complète présentant les dépouillements, interrogeable par les noms des interprètes ou des œuvres, ne coûte que 7,40 F ! En attendant la participation de médiathèques françaises, la base est surtout riche en musique classique, jazz et variétés internationales.
- En matière de fonds anciens, les possibilités d'interrogation en ligne permettent de retrouver des notices par ville, nom d'éditeur, langues (latin, grec, hébreu...). Le versement récent des fonds

anciens des bibliothèques d'Oxford est particulièrement intéressant pour nous.

- Le catalogue collectif et le prêt international offrent une double possibilité aux bibliothèques françaises : en tant qu'emprunteur, on peut formuler pour chaque document localisé une requête par la messagerie électronique. En tant que prêteur, on ouvre les portes de sa bibliothèque au monde entier !

Conclusion

La liste des usages d'OCLC n'est pas limitative et chaque bibliothèque aura toute liberté pour en imaginer de nouveaux : vérification bibliographique ou aide aux acquisitions par exemple. Bien sûr, OCLC est et restera une base majoritairement de langue anglaise, bien qu'elle contienne deux millions de notices décrivant des documents en langue française. Faut-il le déplorer alors que tout le monde est unanime sur la nécessité de connaître les langues étrangères et que l'accroissement en France des fonds de langue étrangère est une réalité ? Nous ne le croyons pas, même s'il est dommage que la représentation de la production littéraire de langue française dans une base internationale reste faible. Mais aucune autoroute n'est à sens unique : il ne tient qu'à nous de profiter des infrastructures existantes pour faire circuler notre information.

